

Zeitschrift: Horizons : le magazine suisse de la recherche scientifique
Herausgeber: Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique
Band: 25 (2013)
Heft: 97

Artikel: Des scientifiques persécutés
Autor: Dietschi, Irène
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-554002>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Manifestation de soutien organisée par l'avocat de l'oncologue sud-africain Cyril Karabus (Le Cap, février 2013). Photo: Gina Flash/facebook.com/FreeKarabus

Des scientifiques persécutés

Dans le monde entier, des chercheurs sont l'objet de persécutions politiques. Certains sont incarcérés, d'autres assassinés. Des réseaux internationaux s'engagent pour leurs droits.
Par Irène Dietschi

Lorsqu'il a été arrêté, le 18 août 2012, à l'aéroport international de Dubaï, Cyril Karabus, n'a pas compris ce qui lui arrivait. Ce Sud-Africain, un oncologue pédiatrique renommé, se préparait à regagner son pays avec sa famille après avoir assisté au mariage de son fils, au Canada. Les policiers qui l'ont arrêté au contrôle des passeports et lui ont confisqué son document de voyage étaient en civil. Quant à sa famille, elle a été contrainte de monter à bord de l'appareil en partance pour l'Afrique du Sud. Ce n'est que plus tard que le professeur émérite de l'Université du Cap, âgé de 78 ans, a appris le motif de son arrestation: en 2002, les proches d'un patient décédé des suites d'une leucémie avaient porté plainte contre lui (Cyril Karabus avait soigné ce patient à l'hôpital d'Abou Dhabi), et un tribunal des Emirats Arabes Unis l'avait déclaré coupable et condamné, sans l'informer. Après son arrestation, le médecin a été conduit en prison, et pendant neuf mois, il n'a quitté

l'établissement pénitentiaire que pour se rendre aux audiences du tribunal.

L'International Human Rights Network of Academies and Scholarly Societies (IHRN), notamment, s'est occupé de l'*«affaire Karabus»*. Ce réseau, fondé en 1993, s'engage pour la défense des droits humains des scientifiques, ingénieurs et médecins qui, pour des motifs politiques, sont entravés dans leur travail, persécutés, voire assassinés. Le réseau a son siège à Washington et regroupe les académies de quelque 80 pays, dont l'Académie suisse des sciences, représentée par Samantha Besson, professeure de droit international public à l'Université de Fribourg.

Depuis janvier 2013, Samantha Besson est officiellement déléguée pour les droits de l'homme des Académies suisses. Une tâche qui l'honne, mais qui s'accompagne de nombreuses responsabilités, souligne-t-elle. Hormis l'IHRN, elle collabore aussi avec d'autres organisations et entretient des contacts étroits avec le Département

fédéral des affaires étrangères. «Il y a beaucoup à faire en matière de droits de l'homme dans la science», relève-t-elle. Son objectif: commencer par sonder la marge de manœuvre dont on dispose pour agir dans ce domaine. La Suisse figurera d'ailleurs aussi dans son champ d'observation.

Roger Pfister, politologue et responsable de la coopération internationale au sein des Académies suisses, explore depuis plus longtemps cette thématique des droits de l'homme dans le domaine de la science. «En elle-même, la recherche n'est pas politique, explique-t-il. Mais dans la réalité du quotidien, bien des projets de recherche peuvent revêtir une dimension politique.» Roger Pfister est secrétaire exécutif du Committee on Freedom and Responsibility in the conduct of Science (CFRS). Ce comité du Conseil international pour la science, composé de 120 membres nationaux et de 31 associations scientifiques internationales, se consacre aussi, lors de ses deux séances annuelles, aux violations des droits de l'homme impliquant des scientifiques. Pour le politologue, une chose est claire: «Dans certains pays, en raison de la constellation politique, les scientifiques sont exposés à de plus grands risques que dans les démocraties ouvertes.»

Trois physiciens tués

L'Iran est l'un de ces pays. Avec, en arrière-plan, le programme nucléaire activé par le président Mahmoud Ahmadinejad. Depuis 2011, le CFRS s'occupe d'une série d'attentats au cours desquels trois physiciens iraniens ont trouvé la mort et un quatrième a été grièvement blessé. Sur la question de la responsabilité de ces actes de violence, différents acteurs s'accusent mutuellement. Le gouvernement iranien dénonce les services secrets américains et israéliens, affirmant qu'ils cherchent à saboter le programme nucléaire iranien. A l'inverse, les Etats-Unis et Israël y voient une manœuvre tactique de l'Iran pour pouvoir accuser l'Occident d'intentions hostiles et se blanchir.

Le CFRS constate avant tout, pour sa part, que ces quatre scientifiques ont été agressés en raison de leur activité scientifique. «Le Comité a écrit au rapporteur spécial de l'ONU sur l'Iran et exigé - sans succès jusqu'ici - que les attentats fassent l'objet d'une enquête de la part d'une instance internationale indépendante», résume Roger Pfister.

La Turquie est un autre cas problématique. En août 2011, par exemple, le gouvernement a promulgué un décret limitant massivement l'autonomie des académies turques. Le CFRS a protesté, et l'IHNR a écrit à Ankara depuis Washington. Les revues scientifiques *Science* et *Nature* ont elles aussi abordé le sujet. En vain.

Ces protestations peuvent-elles aboutir si, dans un pays, l'indépendance scientifique est mise à mal? Durant ses presque trois ans d'activité en tant que secrétaire exécutif du CFRS, Roger Pfister a vécu au moins une fois semblable situation: un physicien français d'origine algérienne, que le gouvernement français accusait de collaboration avec Al-Qaïda, a finalement eu droit à un procès équitable, après avoir passé deux ans et demi en détention préventive, sans acte d'accusation. Le CFRS était intervenu auprès de Paris. «Mais il est difficile de démontrer que la résolution d'une affaire est directement imputable aux activités d'une organisation», admet-il. Selon lui, une protestation groupée exerce néanmoins une certaine pression, et il n'est pas si facile de l'ignorer.

Sur sa liste, l'IHNR recense pour l'instant une centaine d'affaires publiques résolues. L'odyssée de Cyril Karabus, elle, s'est terminée tout récemment. L'oncologue, qui

«En elle-même, la recherche n'est pas politique. Mais dans la réalité, bien des projets revêtent une dimension politique.»

Roger Pfister

souffre de troubles cardiaques, a dû comparaître à quinze reprises devant le tribunal pendant son incarcération aux Emirats Arabes Unis. Il a fallu des mois pour que les dossiers médicaux du patient décédé soient réunis au complet, avec tous les rapports de laboratoire, puis encore des mois pour que des experts les évaluent. Le 21 mars 2013, le juge responsable a déclaré Cyril Karabus non coupable. Et ce dernier, après quelques péripéties administratives supplémentaires, a enfin pu regagner l'Afrique du Sud à la mi-mai.

Source:

International Human Rights Network of Academies and Scholarly Societies:
www7.nationalacademies.org/humanrights/